

**PAS À PAS**

**AFDAS**

**CRÉATION DU COMPTE**

## Comment procéder à la création de votre compte AFDAS ?

En tant qu'employeur, il est nécessaire de procéder à la création de votre compte pour permettre à vos salariés de bénéficier de leurs droits pour lesquels ils cotisent.

1. Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site internet AFDAS puis sur "création d'un compte" pour les "particuliers". Vous retrouverez alors l'interface ci-dessous.

Qui êtes vous ?

\*Statut principal

**Identification**

\*Numéro de sécurité sociale  \*Clé

**Identité**

\*Nom d'usage  \*Prénom

\*Nom de naissance

**Coordonnées**

\*Adresse e-mail  \*Téléphone personnel

2. Une fois cette étape passée, munissez-vous du n° de SIRET (correspondant à votre numéro de SIRET d'employeur).  
L'IDCC est le 2511 Convention Nationale du Sport.

\*Indiquez votre N° SIRET

\*Indiquez votre N° IDCC APPLICABLE

ⓘ Le Code IDCC APPLICABLE doit refléter l'activité principale réellement exercée par votre entreprise. Si vous ne le connaissez pas, consultez la table des conventions collectives et leur IDCC : <https://travail-emploi.gouv.fr/dialogue-social/negociation-collective/article/conventions-collectives-nomenclatures>

\*Indiquez le(s) motif(s) de votre adhésion

Disponible	Sélectionné
Contrats d'apprentissage	Salariés CDI/CDD
Contrats de professionnalisation	
Intermittents du spectacle	

**Attention, si vous êtes :**

- Artistes auteurs, Intermittents du spectacle ou Journaliste de presse rémunéré à la pige, rendez-vous sur le lien : <https://afdass.force.com/Particulier/s/>
- Organisme de formation, rendez-vous sur le lien : <https://afdass.force.com/Prestataire/s/>